



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04020120229482

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de Landes .

Fait à MONT DE MARSAN , le 29 février 2012

pour le Président, par délégation

Monsieur Dominique SAVARY
Directeur

Le Centre de gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V04011102434001	Adjoint technique de 2ème classe		35h00	COMMUNE DE MONT DE MARSAN	40000 MONT DE MARSAN	11/10/2011	04020111018160
V04011118206001	Technicien	Pôle technique	35h00	COMMUNE DE MONT DE MARSAN	40000 MONT DE MARSAN	04/11/2011	04020111115723
V04012022205001	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	MUSEE	35h00	COMMUNE DE DAX	40100 Dax Cédex	15/02/2012	04020120215764